



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 120407

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le budget de l'enseignement scolaire. Dans le cadre de la politique de l'égalité des chances, des bourses au mérite ont été mises en place. Elles sont versées aux lycéens déjà boursiers selon des critères sociaux et selon leurs bons résultats obtenus au brevet ou leurs efforts particuliers fournis pendant leur scolarité en classe de troisième. La loi de finances pour 2006 prévoyait déjà deux mesures pour encourager le mérite scolaire : la revalorisation du montant annuel de ces bourses de 775 à 800 ; l'augmentation du nombre de bénéficiaires de plus de 16 700 à la rentrée 2006. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures pour 2007 qui vont être prises afin de développer et de renforcer ce dispositif d'encouragement.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120407

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2565

Question retirée le : 3 avril 2007 (Retrait pour cause de question identique)